



## MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



COLLÈGE INTERARMÉES  
DE DÉFENSE

Paris, le 29 mars 2005

*Groupement enseignement général*

Chef d'escadron (TA)  
Didier Fortin  
groupe C2

### Fiche de stratégie

**OBJET** : sujet n°5 : l'Europe est-elle condamnée à n'avoir qu'une stratégie de sécurité ou peut-elle avoir une véritable politique de défense ?

Pendant plusieurs décennies, la construction européenne se limite aux questions économiques. Ce n'est qu'à partir du Traité de Maastricht que les Etats membres décident d'adopter l'objectif d'une « politique étrangère de sécurité commune » (PESC). Si l'Union européenne peut agir en son nom propre dans son domaine, une politique extérieure commune exige aussi l'accord de l'ensemble des pays membres car la PESC demeure dans la sphère intergouvernemental. Les divisions européennes sont flagrantes, notamment sur le rôle de l'Union en matière de sécurité et de défense ainsi que sur les relations qu'elle doit entretenir face à l'Union de l'Europe occidentale (UEO) et à l'hégémonie militaire des Etats-Unis. Or, lors du Sommet de Bruxelles de décembre 2003, un « *Concept stratégique européen de sécurité* » apparaît pour la première fois au moment où la Conférence intergouvernementale ne parvient pas à trouver un accord permettant l'adoption d'une constitution européenne. Cette décision confirme l'initiative franco-anglaise d'une « capacité d'action commune » proposée le 4 décembre 1998 lors du Sommet de Saint Malo.

Compte tenu des avancées dans le domaine de la politique étrangère de sécurité commune et de la politique européenne de sécurité et de défense, l'Europe n'est pas condamnée à n'avoir qu'une stratégie de sécurité. Une véritable politique de défense est-elle toutefois envisageable ? Rien n'est moins sûr. Les divergences entre Etats européens sur l'intervention en Irak semblent, en effet, démontrer l'inexistence de toute véritable stratégie de l'Union européenne dans son sens de volonté et d'action commune dans l'affrontement des autres puissances. Or, le pragmatisme de l'approche indirecte masque une véritable idée stratégique commune qui s'affirme inexorablement.

## **Une dynamique de stratégie de sécurité européenne divergente**

L'Union Européenne est née pour rapprocher des nations ennemies et éviter qu'elles se fassent la guerre. Basée sur la préservation de la paix, la construction européenne n'a pas vocation à s'opposer aux puissances externes et à déployer une stratégie commune. Les grandes nations européennes ne s'entendent d'ailleurs pas sur la définition même de la notion de stratégie. Le 29 avril 2003, seuls l'Allemagne, la France, la Belgique et le Luxembourg se prononcent en faveur d'une Europe indépendante de la défense. Mais au cours de l'année 2003, 13 Etats membres présents (dont le Royaume-Uni qui développe une diplomatie proaméricaine) ou futurs de l'Union envoient des troupes en Irak en soutien de la politique étrangère américaine. Les européens sont ainsi partagés entre la volonté d'acquérir un outil de défense significatif et la dépendance par rapport à la politique étrangère américaine. Force est de constater que peu de pays s'en remettent à l'Europe pour développer un modèle de sécurité européen.

Le budget total de la défense au sein de l'Union est deux fois moindre que celui des Etats-Unis. Au sein de l'Union, trois Etats (Royaume-Uni, France et Allemagne) consacrent 60% des investissements européens en terme de défense, alors qu'ils ne comptent que 44% de la population. La Finlande, l'Autriche, la Suède, l'Irlande, Chypre et Malte développent une politique de neutralité. Quant au Portugal ou la Grèce, ils laissent à d'autres le soin de développer le concept de la défense européenne. Malgré ses divergences, la politique européenne de sécurité et de défense se dote d'organisations politiques et militaires permanentes. Un comité politique et de sécurité regroupe les représentants permanents des Etats membres. Un comité militaire réunit les chefs d'état-major des différentes armées nationales. Enfin, un état-major de l'Union européenne, composé d'une centaine d'officiers, est chargé de l'analyse de la situation et de la planification stratégique des missions de « Petersberg » confiées à l'Union européenne.

### **Les prémices d'une politique européenne de défense**

Après l'échec de la Communauté européenne de défense de 1954, le concept stratégique européen de sécurité apporte un début de réponse sur le rôle européen en matière de défense et de gestion des crises. Il précise notamment que ceux qui contrecarreraient les objectifs de l'Union européenne par la violence auraient à en subir les conséquences.

Le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France traitent désormais ensemble de plusieurs sujets portant sur la sécurité et la défense. La volonté d'indépendance et de non-alignement de la France, la solidarité affichée des Britanniques au profit des Américains et la puissance civile incarnée par l'Allemagne démontrent qu'à terme, l'élaboration d'une stratégie européenne est réaliste. Elle progresse au rythme de la formalisation d'une Europe autre qu'économique. Le Traité de Maastricht (7 février 1992) inclut dans le deuxième pilier de l'Union européenne « *la définition à terme d'une politique de défense commune qui pourrait conduire le moment venu à une défense commune* ». A la demande de l'Union européenne, l'Union de l'Europe occidentale légitime ses actions en juin 1992 en définissant les missions dites de « Petersberg » : « missions humanitaires, de secours et d'évacuation de ressortissants, des missions de paix et de forces de combat pour la gestion des crises, y compris des opérations de rétablissement de la paix ».

L'Europe doit disposer d'une stratégie globale en ce sens qu'elle doit avoir une vision du monde et mettre en œuvre des capacités à cet effet. En revanche, les débats sur la ratification du Traité constitutionnel ne permettent pas d'envisager de manière réaliste une armée européenne intégrée avant plusieurs décennies. La défense de l'Europe gagnerait à devenir autonome, mais l'Union européenne est convaincue avec raison que le lien transatlantique est vital. L'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) accepte le principe d'un relais stratégique européen. L'idée de stratégie européenne se trouve donc dans une dynamique de gestation qui progresse selon la méthode des « petits pas » par agrégation successive d'acquis limités. L'Union a les capacités de développer une stratégie globale prometteuse. Les coopérations renforcées permettent de mener collectivement des stratégies d'une partie des Etats membres.

## **Une politique de défense à définir**

Face aux Etats-Unis, l'Europe doit se fixer un but stratégique réaliste. Les Etats membres n'ont pas le même objectif stratégique pour l'Union. Or, si les coopérations renforcées peuvent se déployer et si les jeux d'influence sont prépondérants, la volonté commune ne peut se construire que sur un consensus. Trois conceptions stratégiques de l'Europe sont possibles. Entre la conception allemande d'une entité neutre et la conception française d'une puissance mondiale, la vision britannique d'une puissance régionale alliée des Etats-Unis s'interpose. Le réalisme repose sur la capacité extérieure de l'Europe à affronter la volonté de son puissant allié américain.

Mettant en œuvre une méthode stratégique pragmatique et globale, l'Europe doit résoudre l'ambiguïté d'être une puissance mondiale interétatique. Militairement plus faible face aux Etats-Unis, l'Europe agit souvent non de manière autonome, mais en réaction (exemple dans la crise du programme nucléaire iranien). La défense du droit dans le commerce ou les relations multinationales est aussi pour l'Europe un moyen d'exister.

Les désaccords entre Etats membres sur les objectifs stratégiques ont pour origine un différent sur l'objectif à atteindre malgré un accord sur les intérêts immédiats. En l'absence d'affrontement théorique a permis d'initier la démarche de Saint-Malo et les accords de Berlin « plus ». Le refus par la France d'une Europe puissance alignée sur les Etats-Unis est une position minoritaire. Mais le pragmatisme de mener des missions de gestion des crises, comme en Bosnie-herzégovine, qui ne sont en concurrence avec l'OTAN devrait permettre à l'Europe de devenir une puissance qui pourra s'affirmer pour étendre son influence mondiale.

## **Conclusion**

En définitive, si certains événements récents mettent en avant la difficulté de concevoir une stratégie européenne de sécurité, cette dernière existe et constitue une étape primordiale dans le processus de construction politique de l'Europe. Certes, tant que la politique européenne de sécurité et de défense n'est pas mise en œuvre dans le cadre d'un projet à grande échelle (application d'une politique européenne au Moyen-orient, intervention militaire avec un volume de forces important), l'efficacité de la politique étrangère de sécurité commune reste à démontrer. Toutefois, la stratégie européenne n'a pas d'alternative face à l'ampleur des crises mondiales qui éclatent.

Les enjeux internes, qui sont les principaux facteurs de l'impuissance et de la division européenne, constituent paradoxalement les ferments de sa dynamique stratégique. Mais se sont les enjeux externes qui contribueront à son développement. L'Union européenne est présente sous son propre drapeau sur plusieurs théâtres d'opération. L'idée d'une stratégie européenne s'inscrit sur le long terme. La politique de défense devient progressivement une réalité qui passe par une véritable redéfinition d'un véritable partenariat stratégique avec les Etats-Unis et la nécessité de concevoir une politique étrangère unique.

Si le Traité constitutionnel est ratifié, l'Europe aura peut-être dans un futur proche cette politique de défense avec la mise en commun des capacités nationales sans connaître l'échec de la Communauté européenne de défense.